

**Extrait du Registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	17/03/2025
<b>Date d’Affichage</b>	17/03/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LBOUC, Mr Anthony PRUNIER.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

**Absents :**

Mr Boris BOYAVAL  
Mr Patrick DEMARQUET.

**N°037-2025****Validation du devis pour complément au PLU**

Monsieur le Maire présente le devis d’Atelier d’Ys pour complément du PLU.

L’Atelier d’Ys propose un devis d’un montant de 1 400.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que le lancement de l’étude du PLU entamé en 2018, nécessite une mise à jour.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250324-D037\_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis pour complément au PLU pour un montant de 1400.00 € HT et de l'inscrire cette dépense en investissement au budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

